

**DECISION SUR LES ARTS, LA CULTURE ET LE PATRIMOINE****La Conférence,**

1. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** du rapport de S.E. M. Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali, Leader désigné de l'Union africaine pour promouvoir les Arts, la Culture et le Patrimoine sur le continent et **le FELICITE** pour son engagement et son investissement personnel ainsi que les résultats appréciables enregistrés depuis sa désignation par ses pairs en février 2019 ;
2. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT ET SALUE** l'initiative inédite du Leader désigné de mettre en place un Conseil des Pairs sur les Arts, la Culture et le Patrimoine chargé de formuler des orientations stratégiques, d'assurer une prise en compte de ces orientations dans les activités de l'UA et de jouer au niveau régional un rôle d'impulsion, de plaidoyer et de facilitation ;
3. **SOULIGNE** l'importance de la Culture, des Arts et du patrimoine dans la réalisation des objectifs et des programmes phares de l'Agenda 2063 de l'Union africaine;
4. **SE FELICITE** de la ratification par quatorze (14) Etats membres de la Charte africaine de la renaissance culturelle adoptée en janvier 2006 et **PRIE INSTAMMENT** les autres Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de signer et/ou ratifier ladite Charte en vue de son entrée en vigueur dans les meilleurs délais ;
5. **PREND NOTE** de l'insuffisance des allocations budgétaires des Etats membres aux secteurs de la Culture, des Arts et du Patrimoine et **EXHORTE** en conséquence les Etats membres à allouer au moins 1% de leur budget national auxdits secteurs à l'horizon 2030;
6. **EXHORTE** la Commission à prendre les dispositions nécessaires pour renforcer les structures de l'UA en charge des questions de Culture, d'Arts et de Patrimoine dans le cadre du processus de réforme institutionnelle de l'UA en cours et à faire rapport au Conseil exécutif en juin/juillet 2021 ;
7. **APPROUVE** la proposition de S.E. M. Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali, de déclarer 2021 Année de l'UA pour les Arts, la Culture et le Patrimoine et **DEMANDE** à la Commission de proposer, en rapport avec le Leader désigné, le thème y afférent en vue de son examen et son adoption par le Conseil exécutif lors de sa session de juin/juillet 2020 ;
8. **DEMANDE** au Leader désigné par ses pairs de promouvoir les Arts, la Culture et le Patrimoine et de soumettre un rapport à mi-parcours lors de la trente-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, prévue en janvier/février 2021.

9. **FÉLICITE** Son Excellence Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, pour son engagement en tant que leader de l'Union africaine pour les arts, la culture et le patrimoine en vue d'une meilleure protection et promotion du patrimoine culturel et naturel africain ;
10. **DÉCLARE** que le patrimoine africain, riche et diversifié, est un atout essentiel pour faire connaître le continent sur la scène mondiale et pour construire le développement durable, l'intégration et la paix en Afrique ;
11. **APPELLE** les États membres de l'Union africaine et le secteur privé à soutenir les travaux du Fonds africain du patrimoine mondial (FAPM) pour le profilage, la protection et la promotion du patrimoine naturel et culturel africain ;
12. **DEMANDE** au Fonds africain du patrimoine mondial de proposer un mécanisme de financement durable pour protéger le patrimoine africain de valeur exceptionnelle et d'organiser une collecte de fonds en 2021 sous la direction du Leader de l'Union africaine pour les arts, la culture et le patrimoine, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine.